

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2014

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, BASTIDE Laure, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, AVRIL Céline, MAHINC Didier.

Représentés :

Absents :

Date de la convocation : 03 juillet 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur GUILLAUME Michel est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Budget primitif 2014 – Décisions modificatives

Virement de crédits : budget commune

- étude carte communale (paiement solde commissaire enquêteur, insertion presse)
- subvention SOS Animaux (augmentation participation +0,06 € contrat entretien de la station d'épuration, soit 0,56 €/hab)
- titre annulé sur exercice antérieur (dégrèvement TLE)
- emprunt révisable (répartition intérêt / capital)

Fonctionnement

Dépenses	6574	+	16,00 € (SOS Animaux)
	673	+	2 319,00 € (TLE)
	66111	-	180,00 € (intérêt)
	022	-	2 155,00 € (dépenses imprévues)

Investissement

Dépenses	2031-119	+	1 950,00 € (1250 € com. enquêteur – 700 € presse)
	1641	+	181,00 € (capital des emprunts)
	020	-	2 131,00 € (dépenses imprévues)

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. Demande de subventions ou participations.

Demande de subventions ou participations pour 2014 émanant de :

- ❖ Secours populaire Français
- ❖ Les pailhats de Courgoul

- ❖ L'orchestre symphonique des dômes

VOTE :	POUR :	CONTRE :	11	ABSTENTION :
--------	--------	----------	----	--------------

3. Projet adhésion conventions du Centre de Gestion

- ❖ Assistance retraite CNRACL

Le Centre de Gestion a une mission générale d'information et de formation concernant la réglementation en vigueur et la mise en œuvre des procédures CNRACL.

Afin d'instruire et assurer le suivi des dossiers retraite CNRACL y compris retraite pour invalidité, (service facultatif) en se substituant aux collectivités, le Centre de Gestion propose une mutualisation de la charge financière de son service retraite (coût 50 €uros par an pour 1 à 4 agents).

Délibération autorisant la signature de la convention et adhésion au 01/01 suivant la date d'adhésion.

Décision du conseil municipal : accord pour adhésion au 01/01/2015

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

- ❖ Pôle santé au travail

Fusion au 01/01/2015 du service médecine du travail du CDG et du service prévention, impliquant une redéfinition des modalités de paiement du nouveau pôle.

Coût pour la collectivité – option 1 : forfait 65 € / an / agent (même pour les agents qui ne passent pas de visite annuelle)

Pour information coût 2013 :

(56 €uros /an au titre de la cotisation additionnelle 0,10 % de la masse salariale CNRACL – visite médicale 55 €uros par visite / agent)

Délibération autorisant la signature de la convention et adhésion au pôle santé au travail.

Décision du conseil municipal : accord pour adhésion au 01/01/2015

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. Droit de Prémption Urbain.

Projet de vente de parcelles appartenant à des particuliers, incluses dans le périmètre du DPU :

- ❖ Parcelles E 98 – E 102 – E 103 à Chaynat
- ❖ Parcelles C 87 – C 88

(Délégation du Conseil au Maire pour exercice du droit de prémption)

Avis du conseil municipal : prémption.

5. Dispositif ACTES - Télétransmission des actes des collectivités.

Courrier de la Sous-préfecture d'Issoire en date du 14/05/2014, afin de développer cette procédure et signer une convention.

Formalités préalables : prendre contact avec les tiers de télétransmission homologués.

Délibération autorisant à recourir à la télétransmission et signer le marché.

Offre de coût variable (gratuite via CDG Web 63) – achat d'un certificat électronique RGS ** (référentiel général de sécurité) compatible autre dématérialisation (PES V2 – Actes – Sylae – dématérialisation des marchés publics).

Décision du Conseil Municipal : prise de renseignement et demande de devis.
Elu délégué pour la démarche : Stéphane Descamps.

6. Délibération autorisant le Trésorier à engager des poursuites sur les impayés.

Autorisation d'engager des poursuites sur les impayés de la collectivité, par le Trésorier (sous forme de délibération).

Cette autorisation est obligatoire et nominative, elle intervient à chaque renouvellement du conseil municipal.

L'ordonnateur est considéré comme le directeur des poursuites en matière de contentieux.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

7. Consultation du projet SAGE Allier Aval.

Le projet SAGE Allier Aval a été approuvé par délibération le 19 février 2014 par la Commission Locale de l'Eau.

Phase de consultation par les assemblées, pour donner un avis dans la période de mai à septembre 2014.

Dossier reçu le 10/05/2014.

Avis de chaque conseil municipal dans un délai de 4 Mois, à réception du dossier. Le silence vaut acceptation du projet.

Décision du conseil municipal : pas de délibération – pas d'avis contraire. Julie Grenier prend en charge l'étude du dossier, à revoir en septembre si besoin.

8. Subvention conseil général FIC 2015.

Dépôt des dossiers avant le 15 octobre 2014.

Programme triennal 2013 – 2015. Plafond dépenses sur 3 ans 300 000 € - Taux FIC 35 %.

FIC 2013 Voirie Travaux 28 027 € soit subvention 9 809 €

FIC 2014 Réhabilitation mairie Travaux 70 000 € (subvention 24 500 € - actualisation devis pour passage Commission Permanente, le plus rapidement possible)

Prévisionnel FIC 2015 / Voirie communale – dépense subventionnable 3524,00 € HT – Taux FIC 35% soit subvention 1233,00 €uros.

Etablissement des devis pour demande de subvention.

Avis du conseil municipal : chaque membre doit réfléchir à un éventuel projet de financement par le Conseil Général entrant dans le périmètre du FIC, tout en veillant que les dossiers doivent être présentés dès septembre au Conseil Municipal pour un dépôt au Conseil général au 15/10/2014.

Les devis des travaux de la mairie seront également actualisés.

9. Tarifs communaux.

Rappel des tarifs communaux.

❖ Tickets de cantine

Prix achat du repas augmente chaque année (environ 0,18 %). Prix d'achat 2013/2014 : 3,36 €uros TTC.

Prix de vente du ticket de cantine maintenu depuis septembre 2011 à 3,50 €

Décision du conseil municipal : augmentation du ticket de cantine 3,60 €uros à compter du 01/09/2014.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

❖ Participation Transport scolaire

Délibération en date du 17/06/2011 fixant une participation sous forme de remboursement pour le transport scolaire aux familles de Chaynat (50 €uros / enfant jusqu'à 2 enfants), à destination de l'école de Ludesse.

L'organisation des transports scolaires va être modifiée par le Conseil général à partir de septembre 2014 (paiement direct des familles au Conseil Général 142 € / élève subventionné), Pour information, 5 élèves utilisent le transport scolaire. 15 familles/40 habitent Chaynat, totalisant 22 enfants/59.

Avis du conseil municipal : sans changement, maintien de la participation de 50 €uros/enfant/an.

10. Bâtiments communaux.

❖ Travaux logement rue du Chazelet

Les locataires du logement sis au 6, rue du chazelet ont réalisé des travaux d'isolation. Ils demandent si la Commune peut rembourser une partie des matériaux achetés.

Ils restent à la disposition des élus pour leur montrer les travaux réalisés.

Avis du conseil municipal : les membres de la Commission Bâtiments iront voir les travaux, avant de soumettre une participation de la Commune.

❖ Bail commercial place du couder à chaynat

Le bail commercial du 3 place du couder a pris fin le 30/06/2014.

L'état des lieux et le relevé des compteurs doivent être réalisés.

Solution envisagée pour ce local : une offre de location pour bail commercial sera lancée.

❖ Eclairage public

Les propriétaires du 12 route de chaynat, ont demandé que soit installée une lampe d'éclairage public sur le poteau devant leur maison, afin de réduire les zones obscures.

Avis du conseil municipal : une demande de devis sera adressée au SIEG, le conseil est favorable dans la limite d'une part communale à 250 €uros.

11. Rythmes Scolaires – Horaire agent faisant fonction d'ATSEM.

Avec la mise en place des rythmes scolaires, les journées de travail des employés communaux vont être modifiées.

Le temps scolaire demeure inchangé (36 semaines à 24 heures).

Colette Guillaume bénéficie d'un temps de travail annualisé de 29 heures hebdomadaires : soit 37 heures de travail / semaine d'école représentant 1332 heures de travail effectif.

Les modifications d'horaire de poste doivent être présentée au Comité Technique placé auprès du CDG, pour toute modification de +/- 10 %.

Décision du conseil municipal : passage du poste à 32 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2014, afin de lui rémunérer toutes les heures effectuées.

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :	1
--------	--------	----	----------	--------------	---

Information donnée à l'ensemble du conseil : il a été demandé à la Communauté de Communes de fournir du personnel pour la garderie de midi, afin de mettre en place un 2^{ème} service de cantine. Les horaires des employés communaux devront donc être réorganisés. Avec la mise en place des TAP, une liste du mobilier et du matériel nécessaire aux activités devra être réalisée.

QUESTIONS DIVERSES

Terrains communaux

Parcelles appartenant aux habitants de Chaynat.

Demande d'utilisation de la parcelle E 851 par M. Coufort Serge pour réaliser un chemin pour l'accès à sa parcelle E 850, dépourvue d'accès.

Les travaux étant déjà réalisés, la commission Voirie est missionnée pour étudier dans quelle mesure une contrepartie peut être demandée.

Bâtiments communaux

Prévoir l'achat et le remplacement :

- De la boîte aux lettres du logement communal sis au 4 rue du chazelet à Ludesse
- De la serrure de la salle du conseil
- D'une lampe dans le hall de la mairie.

Bulletin municipal

Laure Bastide a terminé la rédaction du bulletin, l'imprimerie Vadot à Combronde doit être contactée.

La distribution sera faite avant le 31/07/2014.

La séance est levée à 22h30.

Ludesse, le 30 juillet 2014